



LES MILICES MARITIMES : UNE « TROISIÈME MARINE » DANS LA STRATÉGIE NAVALE CHINOISE

En mars 2020, les heurts entre un destroyer japonais et plusieurs navires de pêche chinois ont mis une nouvelle fois en lumière l'attitude ambivalente des milices maritimes, ces bâtiments en apparence civils qui, sous couvert d'activités halieutiques, jouent un rôle de plus en plus visible dans la stratégie navale chinoise. Leurs démonstrations de force en mer de Chine méridionale et ailleurs dans le monde montrent l'importance de ces pêcheurs « patriotiques » dans la politique régionale et navale de la République populaire de Chine.

ORIGINES ET CONSTITUTION DES MILICES MARITIMES

Bien avant la création de la République populaire de Chine en 1949, Pékin a eu recours à des milices maritimes, des suppléants participant aux activités navales, dans un cadre annexe à leur activité professionnelle, elle-même souvent liée à la pêche. La guerre civile (1927-1949) mit toutefois en lumière la nécessité pour le Parti communiste de renforcer la défense côtière du continent et des îles revendiquées par la jeune république, face aux forces du *Kuomintang* repliées sur l'île de Taïwan. Les milices maritimes, dès lors financées par l'État, permettent de pallier les lacunes des forces navales régulières, dont les capacités sont encore limitées.

Si le système des *People's Armed Forces Maritime Militia (PAFMM)* est officiellement peu mis en avant par Pékin, le livre blanc de la Défense chinois de 2013 reconnaît cependant bien ces unités en tant que soutien et renfort de l'Armée populaire de libération. À cet égard, les milices sont classées parmi les forces de réserve, qui servent d'auxiliaires à la marine et à la *China Coast Guard*. Il leur incombe trois missions principales, à savoir : défendre la Chine contre les menaces extérieures, participer aux missions de sauvetage et de lutte contre les catastrophes (dans la perspective de missions de sécurité civile) et enfin, soutenir les forces de sécurité intérieure.

Si cette « troisième marine » chinoise apparaît à bien des égards comme une multitude d'éléments disséminés, sans réels liens entre eux, elle est en réalité le socle d'un système rigoureusement organisé au cœur d'une chaîne de commandement bien établie. Au niveau national, les règles et les directives qui régissent l'activité des milices relèvent de la responsabilité de la Commission militaire centrale, dirigée par le président Xi Jinping.

Il y a une double responsabilité locale de ces éléments puisque l'organisation et la formation de ces unités sont assurées par les commandements locaux de l'Armée populaire de libération, en lien avec les autres forces, telles que la marine et les garde-côtes ; l'administration publique locale du parti communiste joue également un rôle dans la gestion des *PAFMM*, notamment en ce qui concerne la logistique et la rétribution des miliciens. À noter que ces hommes exercent, dans leur grande majorité, une activité professionnelle, et qu'ils sont seulement mobilisés en tant que miliciens pour des manœuvres et des exercices.

UN CORPS DIVERSIFIÉ AU SERVICE D'UNE STRATÉGIE HYBRIDE

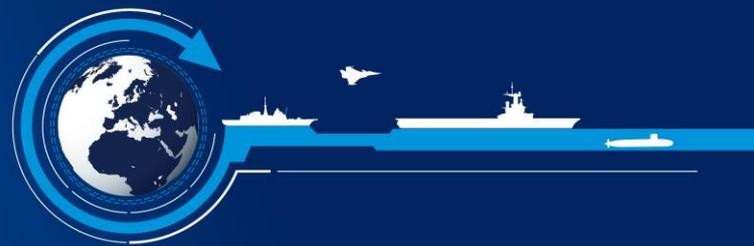
Les milices maritimes des forces armées chinoises sont un corps rassemblant une grande diversité d'acteurs aux caractéristiques extrêmement variées. La force de ces unités réside dans le fait qu'elles agissent sous le seuil traditionnel de la guerre conventionnelle entre armées régulières, dans la zone grise ou le « brouillard de la guerre ». Le terme de « *little blue men* » a par ailleurs été théorisé par Andrew S. Erickson, professeur de stratégie au *U.S. Naval Institute*, en référence à l'expression « *little green men* », désignant les miliciens russophones ayant participé aux conflits de l'Est ukrainien en 2014.

Les *PAFMM* forment un corps particulièrement hétérogène, une constellation de flottilles ancrées au cœur des provinces littorales chinoises. Cette force est également constituée de navires logistiques, de ravitailleurs, ainsi que de bâtiments usines et ateliers lui fournissant une importante autonomie. Les *PAFMM* sont également largement équipées du système de navigation par satellite chinois *Beidou*, outil majeur de renseignement puisqu'il permet aux bâtiments de communiquer entre eux, mais aussi avec les forces navales et de garde-côtes.

UNE PRÉSENCE AFFIRMÉE DANS LES MERS DE CHINE

Au cours des dernières décennies, les milices maritimes chinoises ont été accusées de participer aux revendications territoriales dans les mers de Chine méridionale et orientale, conduisant à des tensions entre Pékin et la communauté internationale. En effet, dès 1974, les milices participent à la bataille des îles Paracels entre la République démocratique du Vietnam et la République populaire de Chine. Deux chalutiers sont notamment utilisés pour débarquer des troupes de l'Armée populaire de libération.

Plus récemment, les heurts entre ces forces paramilitaires et des bâtiments étrangers se sont accentués. Ainsi, en 2016, plus de 230 navires de pêche chinois se sont rendus au large des îles Senkaku, sources de tensions et de revendications territoriales adverses entre la Chine et le Japon.



Dans cette même perspective, les États riverains de la mer de Chine méridionale craignent que les *PAFMM* n'exercent une pression sur leur sécurité nationale. Certains observateurs vont même jusqu'à parler de stratégie en « feuilles de choux ». Ce terme fondé par le vice-amiral chinois Zhang Zhaozhong, stratège de la marine chinoise, désigne une tactique consistant à encercler une île ou à entraver la navigation depuis une côte, grâce à la mobilisation successive de navires, pour saturer l'adversaire.

UN ROLE CROISSANT DANS LA STRATEGIE REGIONALE DE PEKIN

Plusieurs incidents entre des chalutiers chinois, considérés comme parties des *PAFMM* par les autorités américaines, et des navires étrangers, militaires notamment, ont été répertoriés ces dernières années. Dès 2009, le bâtiment de surveillance acoustique américain USNS *Impeccable* fut intimidé et entravé dans sa navigation par deux navires de pêche à 75 nautiques des côtes chinoises. Plus récemment, des chalutiers de la province du Jiangsu ont encerclé le bâtiment d'essais et de mesures USNS *Howard O. Lorenzen* en 2014. Plusieurs situations dans lesquelles des bâtiments océanographiques ont vu des tentatives de sectionner leur sonar tracté par des navires de pêche ont également été rapportées.

Les *PAFMM* seraient également mobilisées pour des missions d'escorte de bâtiments civils envoyés par Pékin dans des zones contestées, notamment en mer de Chine méridionale. Ainsi, en mars 2017, deux de ces navires ont accompagné le bâtiment hydrographique *Tanbao* au cours d'une mission au large des îles Paracels, disputées entre Pékin, Taipei et Hanoï.

DE POSSIBLES IMPLICATIONS JURIDIQUES

En cas de conflit régional, les *PAFMM* pourraient jouer un rôle d'auxiliaire de la marine chinoise, afin de soutenir ses activités hauturières. Or, la mobilisation d'une force

paramilitaire par la Chine induit des dilemmes : au regard du droit international. En effet, la majeure partie des bâtiments de ces milices est constituée de bateaux de pêche qui agissent en tant que tels en temps normal. De ce fait, il semble difficile de distinguer à première vue ces bâtiments de ceux des pêcheurs ordinaires. L'utilisation de ces unités participe donc à entretenir le « brouillard de la guerre » sur les mers, interrogeant sur la capacité d'une flotte de guerre à percevoir de tels bateaux comme des objectifs militaires ou non. Aussi, en 2019, le chef des opérations navales de l'*US Navy*, l'amiral John Richards, a-t-il déclaré que tout acte d'agression à l'encontre des bâtiments américains de la part de navires de pêche chinois serait considéré comme s'il émanait de membres des forces armées régulières.

En effet, en temps de paix, les navires de pêche ne peuvent être attaqués ou considérés comme des objectifs militaires. Toutefois, l'article 40 du manuel de San Remo sur le droit international applicable aux conflits armés en mer, adopté en juin 1994, ajoute une subtilité. Celui-ci dispose en effet que certains bâtiments civils dont les activités sont de nature à l'impliquer dans un conflit peuvent être considérés comme des objectifs militaires en raison de leurs actions, telles que le fait de larguer une mine, transporter des troupes ou participer à des activités ISR (*Intelligence, surveillance, reconnaissance*).

Le développement de ces forces paramilitaires impose donc un certain nombre de défis aux États riverains, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté internationale, du fait des enjeux du commerce maritime et de la liberté de navigation en mers de Chine méridionale et orientale posées par l'activité des *PAFMM*. Les États voisins de la Chine cherchent ainsi à développer leurs forces de garde-côtes – ce qui leur permet de s'adapter à ce nouveau type d'acteur agissant dans la zone grise – mais aussi pour certains, leurs propres milices maritimes. Récemment, le ministre des Affaires étrangères philippin a indiqué qu'il invoquerait l'alliance avec les États-Unis, dans le cadre du Traité de défense mutuelle de 1951, en cas d'attaque chinoise contre ses navires. Les *PAFMM* pourraient donc constituer un élément de déstabilisation majeur dans la région Pacifique.

